

**COMPTE RENDU DÉTAILLÉ DES DÉCISIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 16 JANVIER 2006

L'Assemblée Communale s'est réunie le lundi 16 janvier 2006 sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Claude ROY, M. Vincent FUSTER, Mme Lucille LAMY, Mme Rosine CHAVIN-SIMONOT, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Danièle TETU, M. Jacques MARIOT, Mme Martine BULTOT, M. Jean-Claude CHEVAILLER, Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, Mme Françoise FELLMANN, M. Michel ROIGNOT (jusqu'à la question 41, plus la question 21, sauf question 24 et motion), Mme Marie-Guite DUFAY, Mme Nicole DAHAN, Mme Paulette GUINCHARD (question 2 jusqu'à 20 h), M. Jean-Jacques DEMONET, Mme Jacqueline PANIER (de la question 2 à la question 41), Mme Françoise PRESSE, Mme Danièle POISSENOT, Mme Corinne TISSIER, M. Michel LOYAT, M. Benoît CYPRIANI, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Patrick BOURQUE, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Denis BAUD, Mme Catherine BALLOT, M. Bruno MEDJALDI (jusqu'à la question 2), M. Éric ALAUZET, M. Christophe LIME, Mme Annie MENETRIER, M. Franck MONNEUR, Mme Annaïck CHAUVET, M. Emmanuel DUMONT (jusqu'à la question 2), M. Abdel GHEZALI, M. Sébastien MAIRE, Mme Sylvie JEANNIN, M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Mme Jocelyne GIROL, M. Jean ROSSELOT, Mme Martine ROPERS, Mme Claire CASENOVE, M. Bernard LAMBERT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Nicole WEINMAN, Mme Françoise BRANGET (jusqu'à la question 40, sauf questions 21, 24 et motion), M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN (à compter de la question 2), M. Pascal BONNET, M. Michel JOSSE, M. Loïc LABORIE.

Secrétaire : M. Sébastien MAIRE.

Absents : Mme Joëlle SCHIRRER, M. Michel ROIGNOT (question 24 et motion), Mme Paulette GUINCHARD (à partir de 20 h), Mme Jacqueline PANIER (jusqu'à la question 2, questions 21, 24 et motion), M. Patrick BONTEMPS, M. Bruno MEDJALDI (à compter de la question 3), Mme Frédérique MOZER, M. Emmanuel DUMONT (à compter de la question 3), M. Didier GENDRAUD, Mme Catherine PUGET, Mme Françoise BRANGET (à compter de la question 41, questions 21, 24 et motion), M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN (jusqu'à la question 2).

Procurations de vote : Mme Joëlle SCHIRRER à Mme Lucille LAMY, Mme Paulette GUINCHARD à M. Jean-Louis FOUSSERET (jusqu'à la question 1 et à partir de 20 h), Mme Jacqueline PANIER à Mme Béatrice FALCINELLA (jusqu'à la question 2), M. Patrick BONTEMPS à Mme Françoise FELLMANN, M. Bruno MEDJALDI à M. Denis BAUD (à compter de la question 3), Mme Frédérique MOZER à Mme Catherine BALLOT, M. Emmanuel DUMONT à M. Jean-Claude ROY (à compter de la question 3), M. Didier GENDRAUD à M. Sébastien MAIRE, Mme Catherine PUGET à M. Jean ROSSELOT.

* * * * *

En préambule, M. le Maire a présenté ses vœux à l'Assemblée Communale.

Il a ensuite fait voter les membres de l'assemblée sur l'urgence d'inscrire à l'ordre du jour le dossier « Tarifs des crèches municipales - Modification de la délibération du 15 décembre 2005 » qui sera examiné en fin de séance.

L'Assemblée Communale, à l'unanimité des suffrages exprimés, s'est prononcée favorablement sur l'urgence.

M. le Maire a indiqué qu'un vœu serait présenté par le groupe majoritaire en fin de séance.

- 1. Exercice 2005** - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a donné acte de ce bilan à M. le Maire.

FINANCES - RESSOURCES BUDGÉTAIRES

- 2. Débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2006 et actualisation du Plan Pluriannuel d'Investissement**

En préambule, M. le Maire a rappelé que le débat d'orientations budgétaires s'inscrit dans plusieurs contextes sociaux, économiques, financiers, déterminant les choix de la collectivité.

M. le Maire a indiqué que le budget 2006 serait construit autour de 4 axes politiques prioritaires organisés autour du développement durable :

- 1) l'intelligence et le savoir
- 2) l'harmonie et les solidarités
- 3) le développement
- 4) la proximité.

***Premier axe* : L'intelligence et le savoir**

L'accent doit être mis sur l'école, l'université, la culture, la jeunesse et la citoyenneté, l'accès aux nouvelles technologies, l'ouverture sur le monde : un effort particulier est à réaliser dans les écoles ou dans le développement de manifestations (Vital'Été). Cet effort passe par l'accent mis sur l'éducation populaire ainsi que les grands projets culturels (valorisation du patrimoine, festival des musiques de rue).

Deuxième axe : L'harmonie et les solidarités

La fraternité et l'égalité seront deux axes majeurs du budget (délégation chargée de l'égalité et de la lutte contre les discriminations créée et confiée à Rosine CHAVIN-SIMONOT). Une subvention en hausse de 2,5 % sera attribuée au CCAS. La Police Municipale sera renforcée d'une nouvelle équipe d'îlotiers sur Planoise et la Grette.

Troisième axe : Le développement

L'accent sera mis sur l'emploi et en particulier l'accompagnement du développement des activités (TEMIS, TEMIS SANTE, ZFU...) ainsi que le développement de l'offre en logement en quantité, en qualité suffisantes.

Quatrième axe : la proximité

11 millions d'euros seront consacrés au grand programme de petits travaux avec une priorité à la voirie, la propreté, aux espaces sportifs, scolaires et aux espaces verts de proximité, ainsi qu'aux associations dans les quartiers (Maison des Associations rue Violet, nouvelles salles de quartier).

M. le Maire a souligné que le budget devra mettre l'accent sur la rigueur afin de pallier les désengagements de l'Etat dans un contexte de réduction des marges de manoeuvre de la Ville.

M. le Maire a tenu à rappeler le cadre national de «décentralisation des déficits publics» et les désengagements réguliers de l'Etat (réduction des crédits ATSR...) ainsi que les contraintes extérieures subies en 2005 (hausse des dépenses, érosion des recettes et dépenses imprévues) qui font peser de fortes contraintes sur la Ville.

Par conséquent, l'équilibre du budget 2006 repose sur trois principes : la réaffirmation de la stratégie budgétaire de la Ville, la maîtrise de l'emprunt (capacité de désendettement en dessous de 7 ans) et une évolution des taux de fiscalité calculée au plus juste (évolution des taux dans une fourchette de 0 à 1 %).

M. Jean-Claude CHEVAILLER a présenté les principales données de l'actualisation du PPI, de la prospective budgétaire et du projet de budget primitif 2006.

En préambule, il a indiqué les tendances du compte administratif 2005 : un investissement maîtrisé avec la montée en charge du PPI, un emprunt et un endettement stabilisés, une épargne brute supérieure aux prévisions du budget et une capacité de désendettement inférieure à 6 ans au 31 décembre 2005.

La loi de finances 2006 prévoit la reconduction pour un an seulement du contrat de croissance et de solidarité. Les projets de réforme fiscale («bouclier fiscal» et plafonnement de la TP pour la CAGB) doivent amener à la plus grande prudence.

Les résultats de l'actualisation de la prospective budgétaire qui sous-tend le PPI montrent une érosion des marges de manoeuvre de la Ville, un tassement de l'épargne brute et une légère majoration de la capacité de désendettement. Néanmoins, la Ville maintient le cap qu'elle s'est fixée et peut réaffirmer les objectifs suivants :

- progression maîtrisée des charges de fonctionnement à périmètre constant
- une évolution encadrée des taux de fiscalité votés annuellement
- un volume de dépenses d'investissement compatible avec les contraintes posées sur l'épargne brute et la mobilisation de l'emprunt.

Il a ensuite présenté les grandes lignes du projet de BP 2006 :

1) Les changements de périmètres entre les budgets 2005 et 2006

Au 1^{er} janvier 2006, d'importants transferts de compétences sont intervenus entre la CAGB et la Ville : transfert de la collecte des ordures ménagères, transfert de Conservatoire National de Région, service commun Plan Informations Géographiques et autres services communs (Parc Auto).

2) La réforme de la M14

La réforme de la M14 introduit les mesures suivantes :

- l'imputation des subventions d'équipement versées en investissement
- la réforme du système des provisions
- les modifications de forme et de lecture du document comptable.

3) Section de fonctionnement

La progression des recettes ne devrait pas dépasser 2 % alors que celle des dépenses de fonctionnement sera difficilement contenue en deçà de 4 %, l'épargne brute perdant 8 %, à taux de fiscalité inchangés.

4) Section d'investissement

Le volume des dépenses d'investissement devrait être moins élevé qu'en 2005, conformément au PPI.

En recettes, le volume d'emprunt sera réduit.

Un large débat a suivi cette présentation au cours duquel sont intervenus : Mme BRANGET, Mme COMTE-DELEUZE, M. BONNET, Mme MENETRIER, M. ALAUZET, M. ROY, Mme GUINCHARD, Mme DUFAY, Mme WEINMAN, M. ROSSELOT et M. le Maire.

3. Gestion des passeports et cartes nationales d'identité - Action indemnitaire contre l'Etat

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire à engager un recours indemnitaire contre l'Etat.

4. Exercice 2005 - Ouvertures de crédits reprises au budget par décisions modificatives

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a approuvé divers ajustements budgétaires en recettes et en dépenses.

5. Exercice 2005 - Transferts de crédits

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'approuver les transferts de crédits intervenus en dépenses de fonctionnement entre le 30 novembre 2005 et le 31 décembre 2005.

6. Exercice 2005 - Comptabilité - Valorisation des travaux d'investissement effectués en régie

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé l'ouverture par décision modificative au budget de l'exercice 2005 des crédits nécessaires à l'inscription des opérations relatives à la valorisation des travaux d'investissement effectués en régie, en dépenses et en recettes, pour un montant total de 2 109 392 € au Budget Principal, de 891 965 € au Budget Eaux et 715 318 € au Budget Assainissement.

7. Exercice 2006 - Décision d'octroi et de versement de subventions et participations

Pour permettre le versement des sommes venant à échéance avant la date de vote du budget au titre des conventions et avenants passés par la commune et tout ou partie des subventions accordées aux associations par la Ville, à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'attribuer et de verser, après réception de la délibération exécutive des subventions et participations pour un montant global de 4 743 689,50 € et d'inscrire par anticipation au budget des crédits nécessaires

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer les conventions et avenants s'y rapportant.

8. Exercice 2006 - Ouvertures de crédits d'investissement

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé l'ouverture au Budget Primitif 2006 de divers crédits d'investissement indispensables à la poursuite d'opérations en cours dont le financement est inscrit au projet de budget 2006 (total de ces inscriptions : 2 050 455 €).

9. Exercice 2006 - Réforme de l'instruction budgétaire et comptable M14 au 1^{er} janvier 2006

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de donner acte de la communication de la réforme de l'instruction budgétaire M14 au 1^{er} janvier 2006

- de fixer la durée d'amortissement des subventions d'équipement à 5 ans pour celles versées à des personnes privées et à 15 ans pour celles octroyées à des bénéficiaires publics

- de retenir la solution de la budgétisation totale pour la constitution de provisions obligatoires nouvellement instituées

- de fixer une valeur unitaire minimale de 500 € en deçà de laquelle les biens mobiliers renouvelables seraient amortis en une seule année.

10. Tarifs du Crématorium

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'adopter les tarifs du Crématorium qui s'appliqueront du 1^{er} février 2006 au 31 janvier 2007 mentionnés dans le tableau suivant :

PROPOSITION DE TARIFICATION DU CREMATORIUM

du 1^{er} février 2006 au 31 janvier 2007

	Tarifs 2005			Proposition Tarifs 2006			Variation en %
	Tarif HT	TVA 19,6%	Tarif TTC	Tarif HT	TVA 19,6%	Tarif TTC	
	Crémation						
Cercueil adulte	329,86 €	64,65 €	394,51 €	337,14 €	66,08 €	403,22 €	2,208 %
Cercueil enfant (1 à 12 ans)	164,93 €	32,33 €	197,26 €	168,57 €	33,04 €	201,61 €	2,205 %
Cercueil enfant (moins d'un an)	82,47 €	16,16 €	98,63 €	84,29 €	16,52 €	100,81 €	2,210 %
Crémation d'un cercueil après exhumation							
Moins de 5 ans après inhumation	329,86 €	64,65 €	394,51 €	337,14 €	66,08 €	403,22 €	2,208 %
Plus de 5 ans après inhumation	164,93 €	32,33 €	197,26 €	168,57 €	33,04 €	201,61 €	2,205 %
Crémation de pièces anatomiques							
Container de 60 kg et 200 l maximum	329,86 €	64,65 €	394,51 €	337,14 €	66,08 €	403,22 €	2,208 %
Container de 30 kg et 100 l maximum	164,93 €	32,33 €	197,26 €	168,57 €	33,04 €	201,61 €	2,205 %
Dépôt des cendres de pièces anatomiques et restes d'exhumation au cimetière							
	30,38 €	5,95 €	36,33 €	31,05 €	6,09 €	37,14 €	2,230 %
Urne cinéraire							
	26,04 €	5,10 €	31,14 €	26,61 €	5,22 €	31,83 €	2,216 %
Dépôt provisoire de l'urne (forfait mensuel au-delà du 1 ^{er} mois)	15,62 €	3,06 €	18,68 €	15,96 €	3,13 €	19,09 €	2,195 %
Location salle de cérémonie	56,42 €	11,06 €	67,48 €	57,67 €	11,30 €	68,97 €	2,208 %
Supplément salle de cérémonie pour une cérémonie personnalisée	30,38 €	5,95 €	36,33 €	31,05 €	6,09 €	37,13 €	2,202 %

11. Ressources budgétaires 2006 - Tarifs du Marché Beaux-Arts - Modification de la délibération du 15 décembre 2005

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de se prononcer favorablement sur la modification des tarifs du Marché Beaux-Arts rectifiés comme suit :

Cases	Superficie	Prix	Parking		Reserve		Total
		€	N°	€	N°	€	€
A1 + A2	65,63 m ²	1 250,91	15-17	137,20	16-17	60,98	1 449,09
A3	27,37 m ²	521,67	38	68,60	30	30,49	620,76
A4	23,91 m ²	455,72	4	68,60	23	30,49	554,81
B1	21,76 m ²	414,75	18	68,60	35	30,49	513,84
B2 + B4	33,34 m ²	635,46	42-43	137,20	42-43	60,98	833,64
B3	21,76 m ²	414,75	11	68,60	19	30,49	513,84
C1	16,67 m ²	317,73	41	68,60	9	30,49	416,82
C2	16,67 m ²	317,73	28	68,60	22	30,49	416,82
C3	16,67 m ²	317,73	16	68,60	5	30,49	416,82
C4	16,67 m ²	317,73	30	68,60	2	30,49	416,82
D1+D3	33,34 m ²	635,46	26-27	137,20	39-40	60,98	833,64
D2+D4	33,34 m ²	635,46	3-9	137,20	29-18	60,98	833,64
E1+E2	35,70 m ²	680,44	22-24	137,20	36-37	60,98	878,62
F1+F3	33,34 m ²	635,46	31-32	137,20	33-34	60,98	833,64
F2	16,67 m ²	317,73	34	68,60	10	30,49	416,82
F4	16,67 m ²	317,73	29	68,60	3	30,49	416,82
G1	16,67 m ²	317,73	14	68,60	11	30,49	416,82
G2	16,67 m ²	317,73	19	68,60	1	30,49	416,82
G3	16,67 m ²	317,73	25	68,60	4	30,49	416,82
G4	16,67 m ²	317,73	8	68,60	15	30,95	416,82
H1+H3	33,34 m ²	635,46	1-2	137,20	13-14	60,98	833,64
H2	16,67 m ²	317,73	33	68,60	12	30,49	416,82
H4	16,67 m ²	317,73	23	68,60	8	30,49	416,82
I1	17,41 m ²	331,83	5	68,60	38	30,49	430,92
I2	17,41 m ²	331,83	7	68,60	24	30,49	430,92
J1+J2	25,89 m ²	493,46	35-39	137,20	28-41	60,98	691,64
J3	8,26 m ²	157,44	10	68,60	25	30,49	256,52
K1+K2	29,40 m ²	560,36	40-6	137,20	6-7	60,98	758,54
L1	23,65 m ²	450,77	12	68,60	26	30,49	549,86
L2	22,50 m ²	428,85	13	68,60	27	30,49	527,94
M1+M2	27,88 m ²	531,39	36-37	137,20	31-32	60,98	729,57
N1+N2	24,60 m ²	468,88	20-21	137,20	20-21	60,98	667,06

M. DAHOUÏ, Mme CHAUVET, Mme FALCINELLA, Mme BULTOT et Mme ROPERS n'ont pas pris part au vote.

**12. Indemnité de sinistre - Bâtiments endommagés suite à orage le 8 octobre 2004 -
Modification de la délibération du 22 septembre 2005**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de modifier la délibération du 22 septembre 2005.

RESSOURCES HUMAINES

13. Europe Direct Franche-Comté - Emploi de chargé de mission - Renouvellement

A l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- d'autoriser M. le Maire à pourvoir l'emploi de chargé de mission à Europe Direct Franche-Comté à temps complet

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer le contrat à intervenir.

14. Direction Bâtiments - Emploi d'architecte - Renouvellement

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire à pourvoir cet emploi d'architecte à temps complet et à signer le contrat à intervenir.

15. École Régionale des Beaux-Arts - Recrutement d'un professeur d'enseignement artistique de classe normale

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire à pourvoir à l'École Régionale des Beaux-Arts cet emploi à temps complet de professeur d'enseignement artistique de classe normale -spécialité arts plastiques- discipline vidéo image numérique et à signer le contrat à intervenir.

16. Politique de la Ville - Centre Socio-Culturel de Palente - Concession d'un logement de fonctions pour nécessité absolue de service

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de concéder un logement de fonctions pour nécessité absolue de service au concierge du centre socio-culturel de Palente.

17. Contrats d'accompagnement dans l'emploi - Contrats d'avenir - Adhésion à l'ASSEDIC

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé l'affiliation auprès du régime d'assurance chômage des personnes recrutées par contrats d'accompagnement dans l'emploi et par contrats d'avenir.

CULTURE

18. École Régionale des Beaux-Arts - Restauration de documents - Encaissement et réaffectation d'une subvention de la Région

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'approuver l'encaissement et la réaffectation d'une subvention de 705 € de la Région de Franche-Comté pour la restauration de documents.

19. Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie - Acquisition de deux médaillons peints par J.H. WYRSCH - Portraits de Claude Joseph Alexandre BERTRAND, architecte contrôleur de la Ville de Besançon et de son épouse

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver cette acquisition

- d'autoriser M. le Maire à solliciter les subventions et à encaisser l'inscription en recettes de la participation du Fonds Régional d'Acquisition des Musées et de l'Association des Amis des Musées

- d'autoriser M. le Maire à encaisser la participation de 2 500 € des Amis des Musées et de la Bibliothèque.

POLITIQUE DE LA VILLE

20. Pôle d'Animation de Planoise - Recherche action réalisée par la MJC de Palente-Orchamps

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'accepter le principe d'une recherche action préparant l'ouverture du Pôle Animation Planoise réalisée par la MJC Palente-Orchamps

- d'octroyer à ce titre une subvention de 25 000 € à la MJC Palente Orchamps

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante.

M. BAUD, Mme PRESSE, Mme MENETRIER n'ont pas pris part au vote.

URBANISME ET HABITAT

21. ZAC Pasteur - Compte rendu annuel d'activité à la collectivité au 31 décembre 2005 - Etat d'avancement de l'opération

Cette question a été examinée en fin de séance, après le dossier inscrit en urgence.

22. ZAC La Fayette - Bilan révisé au 31 décembre 2004

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le bilan au 31 décembre 2004

- d'approuver l'engagement de la Ville de Besançon à l'opération qui s'élève à 2 938 700 € HT et ce sur la durée de la convention

- d'inscrire aux budgets 2006 et suivants les sommes exposées pour l'acquisition du foncier, 126 014 € HT soit 150 712,73 € TTC

- d'approuver l'acquisition d'une parcelle restante de 5 000 m² environ en l'état, cadastrée EN 563 au prix de 16 289 € HT soit 19 481,64 € TTC.

M. le Maire, M. LOYAT, M. BAUD, M. FUSTER n'ont pas pris part au vote.

23. PRU de Planoise - ZAC La Fayette - Acquisition de terrain doté pour partie d'un bail emphytéotique au profit de l'Association AL FATH

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver les acquisitions suivantes :
 - . acquisition au prix de 131 231,10 € TTC du ténement foncier affecté au bail emphytéotique au profit de l'Association AL FATH, en vue de la construction d'un centre culturel

 - . acquisition du terrain cadastré EN 563 pour un montant de 19 481,64 € TTC

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer les actes à intervenir.

M. le Maire, M. LOYAT, M. BAUD et M. FUSTER n'ont pas pris part au vote.

24. ZAC Les Hauts du Chazal - Compte rendu annuel d'activité à la collectivité - Bilan au 31 décembre 2004

Cette question a été examinée en fin de séance.

25. Résorption d'Habitat Insalubre Bacchus - Prorogation du traité de concession passé avec la SEDD - Signature d'un deuxième avenant

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver la prorogation de la concession entre la Ville et la SEDD pour une durée de 2 ans jusqu'au 21 décembre 2007

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant à intervenir.

M. le Maire, M. LOYAT, M. BAUD, M. FUSTER n'ont pas pris part au vote.

26. Vente au profit de Mme Najema DAHBI d'une parcelle de terrain sise 10 rue Francis Ponge

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver cette vente d'une parcelle de 353 m² pour un montant de 19 415 €

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir.

27. Vente à la SCI OARA d'un délaissé communal, rue Madeleine Brès

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de se prononcer favorablement sur la vente d'un délaissé communal de 105 m² au prix de 315 € et d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir.

28. Vente au profit du CHU d'une propriété sise 240 rue de Dole, ZAC Les Hauts du Chazal

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver cette vente au profit du CHU pour l'euro symbolique

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir.

M. le Maire, M. ROIGNOT, Mme LAMY, Mme WEINMAN n'ont pas pris part au vote.

29. Cession gratuite à la SAFC d'un terrain 2 rue du Luxembourg

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de prononcer le déclassement du terrain ayant fait l'objet de l'enquête publique

- d'approuver cette cession à titre gratuit à la SAFC

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir.

Mme POISSENOT n'a pas pris part au vote.

30. Acquisition à M. et Mme CONTOZ Michel d'un terrain 4 rue des Artisans

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de se prononcer favorablement sur l'acquisition d'un terrain de 60 m² au prix de 2 375 € et d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir.

31. Acquisition à l'État (Ministère de l'Équipement) de parcelles rue Lavoisier

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver l'acquisition de parcelles de 1 510 m² au prix de 24 316 €
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir.

32. Acquisition à la Gérance Générale Foncière d'une propriété bâtie 5 chemin du Fort Benoît

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver l'acquisition d'une propriété de 4 245 m² au prix de 450 000 €
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir
- de solliciter une participation auprès de la CAGB pour cette acquisition.

33. Contrat de Plan État/Région - Aménagement du campus de la Bouloie - Délégation de maîtrise d'ouvrage à la Ville - Autorisation de signature des marchés - Subvention au CROUS de Besançon

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le programme de travaux pour l'aménagement du campus de la Bouloie pour un montant de 275 000 € TTC
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer les marchés de travaux, le (ou les) ordre(s) de service et avenant(s) permettant l'exécution complète des travaux, ceci dans la limite de 300 000 €
- d'attribuer une subvention de 157 347,05 € au CROUS de Besançon pour des travaux de réfection de réseaux
- d'autoriser M. le Maire à solliciter les aides financières du Département du Doubs et de tout autre partenaire susceptible de soutenir cette opération.

VOIRIE

34. Piste cyclable rocade Nord-Ouest - Tronçon 2006 - Plan de financement

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver l'opération et son plan de financement pour un montant de 131 719,07 €

- d'autoriser M. le Maire à solliciter des subventions auprès de l'Etat au titre d'ATSR et du Département du Doubs.

35. ZAC de la Mouillère, rue des Fontenottes - Aménagement d'une piste cyclable - Plan de financement

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le plan de financement pour un montant de 255 418,96 €

- d'autoriser M. le Maire à solliciter des subventions auprès de l'Etat au titre d'ATSR et du Département du Doubs au titre de CITE 2006.

36. Propreté des foires et marchés - Révision de la réglementation municipale

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'adopter la révision de la réglementation municipale relative à la propreté des foires et marchés.

37. Dénomination de voie, Square Salah Gaham, place de l'Europe

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'approuver la dénomination de l'espace situé à côté du Forum «Square Salah GAHAM».

SUBVENTIONS

38. Organisation du Carnaval et des manifestations d'été - Convention avec le Comité des Fêtes - Versement d'une subvention

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'adopter les principes de financement et d'aides annexes

- d'accorder au Comité des Fêtes une subvention de 44 000 € pour l'organisation du Carnaval

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant 2006 relatif au carnaval 2006.

Mme JEANNIN, Mme FALCINELLA, M. GHEZALI n'ont pas pris part au vote.

39. Société d'Entraide des membres de la Légion d'Honneur - Subvention exceptionnelle

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'accorder une subvention de 600 € à la Société d'Entraide des membres de la Légion d'Honneur pour l'acquisition d'un nouveau drapeau.

DIVERS

40. Assurance Dommages aux biens et risques annexes - Lancement d'une consultation

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de lancer la procédure

- d'approuver le cahier des charges rédigé à cet effet

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer le marché à intervenir avec la compagnie d'assurances.

41. Petite Enfance - Tarifs des crèches municipales - Modification de la délibération du 15 décembre 2005

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de reconduire le dispositif d'abattement de 50 % sur le montant de la facturation du plus petit placement à partir de 2 enfants d'une même famille accueillis en crèche

- de modifier la délibération du 15 décembre 2005.

URBANISME ET HABITAT

21. ZAC Pasteur - Compte rendu annuel d'activité à la collectivité au 31 décembre 2005 - Etat d'avancement de l'opération

A l'unanimité des suffrages exprimés (24 abstentions groupes Verts, PC, UMP et UDF) le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le bilan prévisionnel de la ZAC Pasteur au 31 décembre 2005

- d'approuver l'engagement du concédant à l'opération et son échéancier

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la CPA prenant en compte l'augmentation des participations et remises d'ouvrages soit un montant de 400 K€ HT au titre de la participation et 84 K€ HT au titre des remises d'ouvrages et le prolongement du calendrier de l'opération pour une durée de deux ans.

M. le Maire, M. LOYAT, M. BAUD, M. FUSTER n'ont pas pris part au vote.

24. ZAC Les Hauts du Chazal - Compte rendu annuel d'activité à la collectivité - Bilan au 31 décembre 2004

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur le bilan révisé au 31 décembre 2004 pour un montant de 42 941 981 € HT

- d'approuver l'engagement du concédant (Ville + CAGB) à l'opération à hauteur de 22 078 003 € HT dont 18 421 763 € HT pour la Ville de Besançon et 3 656 240 € HT pour la CAGB

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 3 à la convention publique d'aménagement matérialisant ces dispositions financières.

M. le Maire, M. LOYAT, M. BAUD, M. FUSTER n'ont pas pris part au vote.

42. Voeu du Conseil Municipal de Besançon présenté par le groupe majoritaire

Mme Annie MENETRIER a présenté, au nom du groupe majoritaire, le voeu suivant :

«Le Conseil Municipal, dans sa séance du 24 février 2005, avait à l'unanimité demandé à la Commission Barroso le retrait de la directive sur les services, au nom de notre attachement *«au progrès social et au développement solidaire»*.

Le voeu municipal faisait l'analyse suivante de la directive : *«en introduisant le principe du pays d'origine dans la législation communautaire, elle interdit à terme l'harmonisation des droits sociaux...[et] préfigure la marchandisation des services publics»*.

La directive sur les services, loin d'avoir été retirée, sera en discussion au Parlement Européen le 14 février prochain, après un léger toilettage, qui ne modifie en rien son orientation.

Le «principe du pays d'origine» est maintenu : il est simplement rebaptisé «clause du marché intérieur».

Tous les services publics (l'eau, le gaz, l'électricité, l'éducation, recherche, etc.) sont visés par l'organisation de cette «libre circulation» **à l'exclusion des services audiovisuels, sociaux et de santé.**

Si le droit du travail qui s'applique aux salariés sera bien celui du pays d'accueil, **la liberté de tarif devient totale pour les artisans, ce qui autorise tous les contournements imaginables du statut du salarié**, d'autant plus que les agences de travail temporaire pourront elles aussi appliquer le principe du pays d'origine.

La directive sur les services publics joue la concurrence sur les salaires et les conditions de travail, elle porte atteinte à la possibilité pour les communes, départements, régions et Etats d'organiser les services publics.

Parce que nous voulons au contraire une Europe qui pratique l'harmonisation sociale par le haut et ouvre des perspectives de développement des services publics dans une logique de développement durable,

1. Nous demandons au Parlement Européen le rejet de la directive.

2. En cas de vote favorable du Parlement, nous demandons au Président de la République Française, Jacques Chirac, d'opposer son veto au Conseil Européen, puisque la directive relève du domaine de la codécision parlement - conseil européen et requiert un vote à l'unanimité.

3. Nous apportons notre soutien aux manifestations qui auront lieu à Strasbourg les 11 et 14 février prochain».

Vœu à adresser au Président de la République Française, au Président de la Commission Européenne et au Président du Parlement Européen.

A l'unanimité des suffrages exprimés (11 conseillers municipaux ne prenant pas part au vote), le voeu formulé par le groupe majoritaire est adopté.

Hôtel de Ville, le 18 janvier 2006
Le Maire,

Jean-Louis FOUSSERET.

Affiché à Besançon,
le 20 janvier 2006
Le Maire,

Jean-Louis FOUSSERET.